

Strasbourg, 30 avril 2021

CJ/ENF-ISE(2021)PV1

**COMITÉ EUROPÉEN DE
COOPÉRATION JURIDIQUE
(CDCJ)**

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES
DROITS DE L'ENFANT
(CDENF)**

**Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant
dans le cadre des procédures de séparation des parents et de
placement (CJ/ENF-ISE)**

Troisième réunion, 14 et 15 avril 2020

Vidéoconférence

Rapport de réunion

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et accueil

1. La troisième réunion du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement (CJ/ENF-ISE) est ouverte par M. Seamus Carroll (Irlande), Président du Comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.
2. La liste des participants à la réunion est disponible sur la page web du Conseil de l'Europe¹.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe I.

Point 3 de l'ordre du jour : Déclaration du Président et du Secrétariat

4. Le Comité prend note des informations fournies par le Président et le Secrétariat sur :
 - La préparation de nouveaux projets de mandat pour le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), ainsi que du programme et des budgets quadriennaux (2022-2025), y compris la possibilité d'étendre le mandat du CJ/ENF-ISE ;
 - La préparation de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) par le CDENF ;
 - Une enquête diffusée auprès du CDENF et du CJ/ENF-ISE pour préparer la discussion régionale du CDENF sur les droits de l'enfant et la protection de remplacement, qui se tiendra en ligne le 1^{er} juin 2021, afin de contribuer à la journée de discussion générale 2021 du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et aux travaux du CJ/ENF-ISE sur les procédures de placement ;
 - La nomination d'une nouvelle secrétaire du CDENF, Mme Katrin Uerpmann, qui a rejoint la division des droits de l'enfant en février dernier.
5. Le Comité prend note des méthodes et du plan de travail actualisés (document CJ/ENF-ISE(2021)01Rev).

Point 4 de l'ordre du jour : Présentation par Benoît Van Keirsbilck, membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, des normes et principes de la CNUDE pertinents pour le travail du CJ/ENF-ISE.

6. M. Benoît van Keirsbilck, expert indépendant auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE), présente le rôle du Comité dans la défense des droits de l'enfant tels qu'ils sont consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant (CNUDE), en expliquant ses méthodes de surveillance ainsi que les principaux articles de la CNUDE et les observations générales du CDE qui sont pertinents pour le travail du CJ/ENF-ISE.

¹ [Liste des participants](#)

7. Il est notamment porté à l'attention du Comité que :
- l'intérêt supérieur de l'enfant est un concept à trois volets : un droit substantiel, un principe juridique interprétatif fondamental et un droit procédural ;
 - le CDE déconseille les limites d'âge en ce qui concerne la participation des enfants car ils peuvent restreindre le droit de l'enfant à être entendu ;
 - l'audition de l'enfant ne doit pas être une expérience unique et comporte cinq étapes : 1) la préparation, 2) l'audition, 3) l'évaluation de la capacité de l'enfant, 4) l'information sur le poids accordé à l'opinion de l'enfant, et 5) les plaintes, recours et réparation.
8. Le Comité tient un échange de vues avec Benoît van Keirsbilck sur :
- les différences de valeur d'autorité des décisions et des observations générales du Comité des droits de l'enfant d'un pays à l'autre et le contrôle et le suivi limités effectués par le Comité ;
 - la question des enfants vivant dans les zones frontalières et le risque que des décisions incompatibles soient prises par les différentes juridictions impliquées dans de tels cas ;
 - la possibilité et les implications pratiques d'une vie continue de l'enfant dans un "foyer familial" alors que les parents séparés se déplacent alternativement pour vivre avec lui depuis leurs résidences respectives ;
 - les cas de violence domestique.
9. Le Comité convient d'entreprendre tout suivi nécessaire pour s'assurer que les résultats de ses travaux reflètent adéquatement les normes pertinentes et les bonnes pratiques identifiées, notamment à la lumière de la CNUDE et des décisions de la CDE.

Point 5 de l'ordre du jour : Protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits en cas de séparation des parents

Point 5.1 de l'ordre du jour : Examen du projet d'étude de faisabilité

10. Le Comité prend note de la présentation par Mme Nuala Mole et Mme Blandine Mallevaey, consultantes auprès du CJ/ENF-ISE, du projet d'étude de faisabilité sur la séparation des parents (document CJ/ENF-ISE(2021)03A).
11. Les consultants soulignent que :
- contrairement au rôle de l'enfant dans les procédures publiques de placement, où le rôle de l'enfant est central et bénéficie d'une certaine forme de représentation, le rôle de l'enfant dans les procédures de séparation des parents tend à être considéré comme plus périphérique, le conflit entre les parents occupant le devant de la scène ;
 - les droits de l'enfant en cas de séparation des parents ne sont pas définis de manière cohérente dans aucune des juridictions examinées ;
 - certains pays européens n'ont pas la garde comme concept, mais uniquement la résidence de l'enfant, et le droit de l'enfant à maintenir des contacts avec ses deux parents ne semble pas toujours être expressément reconnu dans la pratique ;
 - de nombreux États membres n'ont pas de règles spécifiques concernant la durée des procédures dans les affaires de droit de la famille ;
 - une formation spécifique pour les professionnels est nécessaire, y compris pour les médiateurs et les avocats.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Proposition d'instruments spécifiques et/ou de types d'outils pratiques pour apporter des orientations

12. Le Comité prend note de la présentation par les consultantes des propositions d'instruments et/ou d'outils pratiques à développer.
13. Le Comité discute sur la valeur ajoutée (i) d'une recommandation du Comité des Ministres avec des orientations pratiques ; (ii) d'un manuel pour les professionnels complétant l'instrument politique et (iii) de manière connexe, des matériels adaptés aux enfants.
14. Le Comité convient ce qui s'ensuit :
 - l'utilité et la valeur ajoutée de l'élaboration d'un projet d'instrument politique, sous la forme d'une recommandation du Comité des Ministres, avec des orientations pratiques inclus dans un annexe ;
 - éviter toute tentative d'harmonisation des définitions qui n'entrent pas directement dans le cadre des travaux du CJ/ENF-ISE ;
 - le projet d'instrument devrait viser à la fois les décideurs politiques et les praticiens ;
 - le projet d'instrument devrait se concentrer sur la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant en général, et inclure des aspects spécifiques relatifs aux situations de séparation des parents et de placement.

Point 6 de l'ordre du jour : Protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques pour limiter les responsabilités parentales ou placer un enfant

Point 6.1 de l'ordre du jour : Examen du projet d'étude de faisabilité

15. Le Comité prend note de la présentation de Mme Daja Wenke, consultante auprès du CJ/ENF-ISE, sur le projet d'étude de faisabilité sur les procédures de placement (document CJ/ENF-ISE(2021)03B).
16. La consultante souligne que :
 - les standards déjà existantes du Conseil de l'Europe restent pertinentes et utiles pour déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant. Plutôt que d'envisager une révision des normes existantes, l'accent devrait être mis sur la fourniture des orientations sur la manière d'appliquer les outils existants de manière proactive ;
 - il est nécessaire de réformer les lois et les politiques afin de supprimer tout âge minimum légal pour le droit des enfants à être entendus, de légiférer pour un flux continu d'informations pour les enfants dans toutes les phases des procédures de placement et d'inclure des critères guidant les déterminations de l'intérêt supérieur ;
 - deux questions ne sont toujours pas résolues entre les États membres, à savoir le droit de l'enfant d'agir en tant que partie à la procédure et le droit de l'enfant d'engager une procédure ;
 - la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme reconnaît l'intérêt supérieur de l'enfant comme un droit substantiel et ses principes émergents sont très

fortement prononcés en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement.

Point 6.2 de l'ordre du jour : Proposition d'instruments spécifiques et/ou d'outils pratiques pour apporter des orientations aux États membres et aux autres parties prenantes dans ce domaine.

17. Le Comité prend note de la présentation par la consultante des propositions d'instruments et/ou d'outils pratiques à développer.
18. Le Comité convient ce qui s'ensuit :
 - proposer d'élaborer un instrument unique sous la forme d'une recommandation contenant des orientations sur les procédures de séparation des parents et de placement, qui pourrait être complétée par un rapport explicatif ;
 - une version adaptée aux enfants de l'instrument politique pourrait également être rédigée si le financement est assuré ;
 - le groupe cible visé par l'instrument couvrirait tous les acteurs impliqués dans les déterminations de l'intérêt supérieur : des décideurs politiques aux services de protection de l'enfance, en passant par les juges, les avocats et les tuteurs/représentants des enfants. L'instrument pourrait inclure une liste de contrôle des considérations que les praticiens doivent prendre en compte lors de la détermination de l'intérêt supérieur ;
 - la recommandation pourrait être suivie, à un stade ultérieur, par l'élaboration d'outils pratiques, tels que des manuels, sur chacun des sujets particuliers ;
 - la possibilité d'une initiative conjointe avec l'Assemblée parlementaire pourrait également être explorée plus avant pour soutenir le travail du CJ/ENF-ISE.

Point 7 de l'ordre du jour : Organisation de consultations avec les parties prenantes concernées, y compris la participation des enfants

Point 7.1 de l'ordre du jour : Organisation de consultations avec les parties prenantes

19. Le Comité prend note de la mise à jour fournie par le Secrétariat et de l'état des contributions à la suite des consultations avec les parties prenantes concernées (CJ/ENF-ISE(2021)04) :
 - 36 réponses ont été reçues à l'enquête entreprise sur les lacunes identifiées et les orientations pratiques en février 2021, qui ont été prises en compte dans la préparation des projets d'études. Le président et les consultantes ont exprimé leur gratitude aux répondants ayant participé à l'enquête ;
 - Un débat régional sur "les droits de l'enfant et la protection de remplacement" organisé par le CDENF le 1^{er} juin 2021. Les membres et observateurs du CJ/ENF-ISE sont invités à participer à cet échange car les résultats éclaireront utilement les travaux du CJ/ENF-ISE sur les procédures de placement.
20. En ce qui concerne les prochaines étapes des consultations et sous réserve du renouvellement des termes de référence en 2022, le Comité convient d'organiser :
 - une consultation écrite des parties prenantes concernées sur une première version de l'instrument/outil à développer, en tenant compte des propositions faites par les

- délégations du CDCJ et du CDENF sur les parties prenantes nationales concernées par le travail du CJ/ENF-ISE ; et
- une audition de parties prenantes sélectionnées sur les projets d'instruments/outils avant leur finalisation.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Planification de la participation des enfants

21. Le Comité prend note de la présentation du Secrétariat sur le plan de travail visant à prendre en compte les opinions des enfants dans les travaux du Comité (document CJ/ENF-ISE(2021)05), y compris la planification a) de la consultation des enfants sur un projet de texte par le biais des délégations nationales, et b) du recensement et de la prise en compte d'autres consultations entreprises dans les États membres.
22. Le Comité approuve le plan de travail pour les consultations d'enfants entreprises, qui sera mis à jour une fois que les travaux du CJ/ENF-ISE auront progressé et qu'il y aura plus de visibilité sur le calendrier de préparation du projet d'instrument/outil de consultation des enfants, étant donné que le Comité a convenu que les consultations auraient lieu sur la base d'un premier projet de texte.

8. Divers

23. Le Secrétariat fait le point sur le plan de travail et les prochaines étapes pour la finalisation des études de faisabilité. Les délégations du CJ/ENF-ISE auront jusqu'au 23 avril 2021 pour envoyer leurs commentaires par écrit. Les études de faisabilité seront ensuite examinées et diffusées pour une dernière série de commentaires et de réactions aux délégations du CDENF et du CDCJ au cours du mois de mai.
24. Si nécessaire, les études seront encore modifiées avant d'être communiquées à la réunion conjointe des bureaux du CDCJ et du CDENF (24 juin), au cours de laquelle les bureaux (i) examineront et approuveront les projets d'études ; (ii) décideront du type d'instrument(s) ou d'outil(s) à développer par le Comité d'experts ; et (iii) s'accorderont sur le projet de mandat du CJ/ENF-ISE pour la prochaine période biennale.
25. Le CJ/ENF-ISE a également discuté et décidé que le CDCJ et le CDENF devraient être informés du fait que deux de ses membres sélectionnés n'ont pas participé ou ont eu une contribution très limitée aux travaux du CJ/ENF-ISE. Le CDCJ et le CDENF pourraient envisager de les remplacer pour les prochaines réunions par d'autres délégations intéressées, compte tenu notamment de l'exercice de rédaction à venir du CJ/ENF-ISE.

9. Dates et lieu des prochaines réunions

26. La prochaine réunion du CJ/ENF-ISE se tiendra les 16 et 17 septembre, plus tard que prévu initialement, ce qui permettra de progresser sur les éléments préliminaires d'un projet d'instrument. Le format de la réunion (à Strasbourg, par vidéoconférence ou hybride) dépendra de la situation sanitaire. Lors de cette quatrième réunion, les premiers éléments de l'avant-projet d'instrument(s)/outil(s) devraient être examinés.
27. La cinquième réunion du CJ/ENF-ISE se tiendra les 13 et 14 décembre 2021.

10. Approbation du rapport de réunion

28. Le CJ/ENF-ISE convient que l'approbation du rapport de la réunion se fera par procédure écrite après la réunion.

ANNEXE I
Ordre du jour de la 3e réunion
(14-15 avril 2021)

1. Ouverture de la réunion	<p><u>Document de référence</u> CJ/ENF-ISE(2021)LOP1</p>
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux	<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CJ/ENF-ISE(2021)OJ1 • CJ/ENF-ISE(2021)OJ1ANN
3. Communication du Président et du Secrétariat	<p><u>Documents de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandat du CJ/ENF-ISE • Méthodes de travail et plan de travail révisé - CJ/ENF-ISE(2021)01rev • Note conceptuelle pour le débat régional du CDENF sur les "droits de l'enfant et protection de remplacement" (restreint) • Fiche thématique de la CEDH sur les droits de l'enfant
4. Présentation par Benoît Van Keirsbilck, membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, des normes et principes de la CNUDE pertinents pour le travail du CJ/ENF-ISE	
5. Protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits en cas de séparation des parents	<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'étude de faisabilité sur la séparation des parents - CJ/ENF-ISE(2021)03A (restreint) <p><u>Documents de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contributions à l'enquête pour les praticiens sur la séparation des parents - CJ/ENF-ISE(2021)02A (restreint) • Tableau récapitulatif de la jurisprudence de la CEDH - CJ/ENF-ISE(2020)10 (en anglais uniquement) • Analyse des normes et outils pratiques internationaux et européens, identification des lacunes et propositions éventuelles - CJ/ENF-ISE(2020)07A • Questionnaire sur la séparation des parents - CJ/ENF-ISE(2020)3A • Contributions des Etats membres et observateurs au questionnaire sur la séparation des parents - CJ/ENF-ISE(2020)05ARev3 (restreint) • Contributions de la société civile au questionnaire sur la séparation des parents - CJ/ENF-ISE(2020)06A (restreint) • L'intérêt supérieur de l'enfant et les droits de l'enfant en cas de séparation des parents - instruments internationaux et européens pertinents - CJ/ENF-ISE(2020)INF2Rev1
5.1 Examen du projet d'étude de faisabilité	
5.2 Proposition d'instruments spécifiques et/ou de types d'outils pratiques pour apporter des orientations aux États membres et autres parties prenantes dans ce domaine.	

<p>Protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques pour limiter les responsabilités parentales ou placer un enfant</p>	<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Projet d'étude de faisabilité sur les procédures de placement - CJ/ENF-ISE(2021)03B (restreint)
<p>6. Examen du projet d'étude de faisabilité</p> <p>6.1 Examen du projet d'étude de faisabilité</p> <p>6.2 Proposition d'instruments spécifiques et/ou de types d'outils pratiques pour apporter des orientations aux États membres et aux parties prenantes dans ce domaine</p>	<p><u>Documents de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Contributions à l'enquête pour les praticiens sur les procédures de placement - CJ/ENF-ISE(2021)02B (restreint) Résumé préliminaire des normes, orientations et pratiques et des lacunes connexes - CJ/ENF-ISE(2020)07B Questionnaire sur les procédures de placement - CJ/ENF-ISE(2020)3B Contributions des Etats membres et observateurs au questionnaire sur les procédures de placement - CJ/ENF-ISE(2020)05BRev3 (restreint) Compilation des contributions de la société civile au questionnaire sur les procédures de placement - CJ/ENF-ISE(2020)06B (restreint) L'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement - Instruments internationaux et européens pertinents - CJ/ENF-ISE(2020)INF3
<p>7. Organisation de consultations avec les parties prenantes concernées, y compris la participation des enfants</p> <p>7.1 Organisation de consultations avec les parties prenantes</p> <p>7.2 Planification de la participation des enfants</p>	<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Note conceptuelle sur l'organisation des consultations avec les parties prenantes - CJ/ENF-ISE(2021)04 Note conceptuelle sur les consultations d'enfants - CJ/ENF-ISE(2021)05 <p><u>Documents de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Approche de la participation des enfants du Conseil de l'Europe
<p>8. Divers</p>	
<p>9. Date et lieu de la prochaine réunion</p>	
<p>10. Approbation du rapport de réunion</p>	

Documents pertinents pour plusieurs points

Mandat du CJ/ENF-ISE

- [CJ/ENF-ISE\(2021\)01Rev](#) - Méthodes de travail et plan de travail
- [CJ/ENF-ISE\(2020\)PV2](#) - Rapport de la 2ème réunion du CJ/ENF-ISE
- [CJ/ENF-ISE\(2020\)PV1](#) - Rapport de la 1ère réunion du CJ/ENF-ISE